



Pau Porte des Pyrénées
Syndicat mixte des transports urbains

05 FEV 2017

5989

Pau, le 03 FEV. 2017

MONSIEUR JEAN-MARC DENAX
MAIRIE
PLACE DE LA MAIRIE
64230 ARTIGUELOUVE

Nos réf. : Dossier 2017 n° 2668

Affaire suivie par : M. SAUDO
Tél : 05-59-80-74-69
E-mail : smtu.secretariat@agglo-pau.fr

Objet : Extension de la tarification IDELIS à votre commune

Monsieur le Maire, *Cher Jean-Marc,*

La création de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées au 1er janvier 2017 a élargi le périmètre du Syndicat Mixte des Transports Urbains, qui est devenu aujourd'hui l'autorité compétente pour l'organisation des transports sur votre commune.

A ce titre, j'ai souhaité que vos administrés puissent bénéficier des tarifs particulièrement attractifs que nous avons mis en place sur le réseau IDELIS depuis le 1er juillet 2016.

Bien que les équipes techniques soient actuellement confrontées à des difficultés de compatibilité des équipements billettiques pour permettre la vente et la validation des titres IDELIS à bord des autocars, j'ai le plaisir de vous annoncer que :

- **A compter du 6 février 2017**, les lignes du réseau Transports64 seront accessibles avec un ticket IDELIS vendu à bord au tarif d'1,30€, et permettant d'effectuer gratuitement une ou plusieurs correspondances avec le réseau IDELIS (contre 2€ actuellement plus le prix de la correspondance).
- **A compter du mois de septembre 2017 :**
 - Les enfants de 4 à 18 ans bénéficieront de l'abonnement scolaire au tarif IDELIS (50 € en 2016), valable 365 jours par an, et permettant de voyager de manière illimitée sur les lignes scolaires, le réseau IDELIS et les lignes du réseau Transports64 (contre un abonnement de 100 € jusqu'à présent, limité à un aller-retour par jour scolaire).
 - Les abonnés pourront eux aussi voyager de manière illimitée sur les réseaux IDELIS et Transports64 à des tarifs beaucoup moins chers (267 € par an en 2016 pour le tarif « tout public » contre 400 € jusqu'à présent).

Ces mesures sont financées et mises en œuvre par le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU), en lien avec la Société des Transports de l'Agglomération Paloise et le Département des Pyrénées Atlantiques. Elles se limitent aux trajets effectués à l'intérieur du périmètre du SMTU.

Pour plus d'informations, une rubrique spécifique « Extension du territoire » a été créée sur le site www.reseau-idelis.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à toi,

Nicolas PATRIARCHE
Président du SMTU Pau Porte des Pyrénées